

RÉPUBLIQUE FRANCAISE**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure**DÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES

SÉANCE DU 17 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au comité syndical : 16
 En exercice : 16
 Présents : 14
 Absents : 2
 Procuration : 0
 Qui ont pris part à la
 délibération : 14

L'an 2026 le 17 avril, à 13 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis RICARD.

Présents : Mrs Louis RICARD, Jean PAUCIS, Jérôme VALENCIAN, André DUBAN, Mehdi LAKCHIRI, Didier BRUN, Jean-Michel MARIA, Jean-Mathieu NOGUERO, Mmes Ombeline PEREZ, Nathalie ALBERT, Martine ESQUIVE, Edwige MIEYAN, Agnès SANTOLARIA et Laure CORREGE.

Absents : Mrs Michel BESSONE et Gérard SOULANS

Absents excusés :

Date de la convocation :

A été désigné secrétaire de séance : Mme Nathalie ALBERT

03/04/2026

Date d'affichage :

03/04/2026

Monsieur Louis RICARD nouvellement élu Président, assisté par Madame Nathalie ALBERT secrétaire de séance et par Messieurs Jean-Mathieu NOGUERO et Mehdi LAKCHIRI (assesseurs), préside les opérations de vote relatives à l'élection des Vice-Président(e)s.

Objet de la délibération :

Le vote a lieu à bulletin secret.

Élection des Vice-président(e)s

Le Président propose la candidature de Monsieur Jean PAUCIS au poste de Premier Vice-Président.

Il demande s'il y a des candidats qui souhaitent se présenter face à Monsieur Jean PAUCIS

Monsieur Didier BRUN se porte candidat

Candidats au poste de premier Vice-président(e) : premier tour

- Monsieur Jean PAUCIS
- Monsieur Didier BRUN

Acte rendu exécutoire dès son
 envoi en Préfecture le,

Nombres de bulletins trouvés dans l'urne : 14
 Nombre de bulletins nuls : 0
 Nombre de bulletins blancs : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Jean PAUCIS : 10 voix
- Monsieur Didier BRUN : 4 voix

Délibération N° 11-04-2026

Monsieur Jean PAUCIS délégué de la commune de BOURISP ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu premier vice-président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure, conformément à l'article L.2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président propose la candidature de Madame Ombeline PEREZ au poste de deuxième Vice-Présidente.

Il demande s'il y a des candidat(e)s qui souhaitent se présenter face à Madame Ombeline PEREZ
Aucun candidat ne se présente face à Madame Ombeline PEREZ.

Candidat(e)s au poste de deuxième Vice-président(e) : premier tour

- Madame Ombeline PEREZ

Nombres de bulletins trouvés dans l'urne	: 14
Nombre de bulletins nuls	: 0
Nombre de bulletins blancs	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 14
Majorité absolue	: 8

A obtenu :

- Madame Ombeline PEREZ : 14 voix

Madame Ombeline PEREZ déléguée de la commune SAINT-LARY SOULAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue deuxième vice-présidente du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure conformément à l'article L.2122.7 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Président propose la candidature de Monsieur Jérôme VALENCIAN au poste de troisième Vice-Président.

Il demande s'il y a des candidat(e)s qui souhaitent se présenter face à Monsieur Jérôme VALENCIAN.

Aucun candidat ne se présente face à Monsieur Jérôme VALENCIAN

Candidat(e)s au poste de troisième Vice-président(e) : premier tour

- Monsieur Jérôme VALENCIAN

Nombres de bulletins trouvés dans l'urne	: 14
Nombre de bulletins nuls	: 0
Nombre de bulletins blancs	: 1
Nombre de suffrages exprimés	: 13
Majorité absolue	: 8

A obtenu :

- Monsieur Jérôme VALENCIAN : 13 voix

Monsieur Jérôme VALENCIAN, délégué de la commune d'ARAGNOUET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu troisième vice-président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure conformément à l'article L.2122.7 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Président propose la candidature de Monsieur André DUBAN au poste de quatrième Vice-Président.

Il demande s'il y a des candidat(e)s qui souhaitent se présenter face à Monsieur André DUBAN
Aucun candidat ne se présente face à Monsieur André DUBAN

Candidat(e)s au poste de quatrième Vice-président : premier tour

- Monsieur André DUBAN

Nombres de bulletins trouvés dans l'urne	: 14
Nombre de bulletins nuls	: 0
Nombre de bulletins blancs	: 1
Nombre de suffrages exprimés	: 13
Majorité absolue	: 8

A obtenu :

- Monsieur André DUBAN : 13 voix

Monsieur André DUBAN, délégué de la commune de VIELLE-AURE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu quatrième vice-président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure conformément à l'article L.2122.7 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président

Louis RICARD

Le Secrétaire de Séance

Nathalie ALBERT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

DE LA HAUTE VALLEE D'AURE

Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE

Accusé de réception en préfecture
065-256501057-20260417-Del-2026-C011-DE
Date de réception préfecture : 20/04/2026